

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U), la Municipalité soumet à la consultation à 19 h 50:

1. Adoption du second projet de Règlement numéro 2021-338 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains.

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

---

**Cynthia Bossé**  
**Directrice générale**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 17 août 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

### **1. Séance ordinaire**

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h 03 suivant l'assemblée de consultation.

257-08-2021

1.1 Adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

**QUE** soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Autorisations pour l'administration municipale;
- 10.2 Autorisation de signature des chèques et des pièces justificatives;
- 10.3 Désignation d'une personne responsable des vérifications des dossiers d'antécédents judiciaires;
- 10.4 Délégation d'embauche pour madame Caroline Dubois.

**ADOPTÉE**

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 6 juillet 2021 et de la séance spéciale du 19 juillet 2021

---

258-08-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 juillet 2021 et de la séance spéciale du 19 juillet 2021 en retirant la présence de monsieur Mathieu Beaudry et en ajoutant la mention que la présidence a été réalisée par monsieur le maire, Guy Lapointe.

**ADOPTÉE**

**2. Dépôt de documents**

---

- 1. Extrait de résolution concernant la demande de la Municipalité d'Upton de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC;
- 2. Rapport des travaux d'assainissement des conduits, ainsi que les systèmes de ventilation de l'édifice municipal.

### **3. Finances**

---

259-08-2021

#### **3.1 Comptes à payer**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juillet 2021 pour une somme de 128 326,23 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 107 970,42 \$.

#### **ADOPTÉE**

260-08-2021

#### **3.2 Autorisation de paiement à la firme Shellex**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 152-05-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 15908 de la firme datée du 30 juin 2021 au montant de 12 500,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie des plans, de l'estimation et du devis préliminaires à 30 % ainsi que des activités visant l'obtention des accords et autorisations;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture;

**QUE** soit utilisé, pour pourvoir au paiement des services professionnels, le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

#### **ADOPTÉE**

#### **3.3 Dépôt et présentation du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020**

---

Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

La directrice générale en fait lecture à l'assistance.

Le rapport sera publié dans le prochain bulletin municipal.

261-08-2021

3.4 Autorisation de paiement à l'entreprise G.A. Beaudry et fils

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise G.A. Beaudry et fils inc. a été mandatée, selon la résolution numéro 052-02-2021, pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au poste Lanoie;

**CONSIDÉRANT LA** facture finale numéro 10159 de l'entreprise datée du 16 juillet 2021 au montant de 32 420,00 \$, plus les taxes applicables couvrant la génératrice ainsi que son installation;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture;

**QUE** soit utilisé, pour pourvoir au paiement le Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**ADOPTÉE**

262-08-2021

3.5 Autorisation de paiement à Techni-Consultant inc.

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 01269 de l'entreprise Techni-Consultant inc. datée du 5 août 2021 et d'un montant de 10 822,71 \$, plus les taxes applicables couvrant les différents honoraires suivants :

- Accompagnement pour la demande à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en lien avec la conduite de refoulement (résolution 436-12-2020) d'un montant de 5 071,25 \$ plus les taxes applicables, montant admissible au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);
- Accompagnement pour le prolongement de la rue du Notaire d'un montant de 3 750,00 \$ plus les taxes applicables représentant 50 % du forfait;
- Accompagnement d'une ressource administrative d'un montant de 2 001,46 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de ladite facture;

**QUE** pour pourvoir au paiement des honoraires pour les activités de demande à la CPTAQ, soit affecté le programme PRIMEAU;

**QUE** pour pourvoir au paiement des autres coûts soit utilisé le budget courant.

**ADOPTÉE**

3.6 Autorisation de paiement à Tessier Récréoparc

---

263-08-2021

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 32,941 de l'entreprise Tessier Récréoparc datée du 19 juillet 2021 et d'un montant de 201 217,99 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QU'**au devis d'appel d'offres, une retenue de 5 % était prévue pour une période d'un (1) an;

**CONSIDÉRANT QUE** la vanne de dérivation n'est pas encore installée, que les filtres des jeux d'eau ont été endommagés puisque le réservoir d'eau n'a pas été nettoyé adéquatement et qu'un morceau de la tuyauterie est brisé;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT L'**article 3.3.1. du contrat (devis d'appel d'offres numéro 2021-001) à l'effet que la Municipalité peut conserver une retenue spéciale en plus de la retenue applicable à la réception provisoire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement de ladite facture en retirant les montants suivants et pour un montant total de 176 915,56 \$ taxes incluses :

<b>Items retenus</b>	<b>Montant</b> (Taxes incluses)
Retenue contractuelle de 5 %	10 060,90 \$
Vanne de dérivation	12 741,53 \$
Filtres et tuyauterie	1 500,00 \$
Montant total retenu	24 302,43 \$

**ADOPTÉE**

#### **4. Administration**

---

##### **4.1 Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture pour le centre multifonctionnel**

---

264-08-2021

**CONSIDÉRANT LE** mandat de services professionnels en architecture requis dans le cadre du projet de centre multifonctionnel municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat d'architecture comprend, sans s'y limiter, les activités suivantes :

1. Une revue avec la Municipalité du projet et du plan concept;
2. Des vues d'ensemble du projet à 50 % d'avancement, jumelées à une estimation des coûts à jour;
3. Des vues d'ensemble définitives;
4. Une attestation de la conception d'un bâtiment ayant une structure principale en bois dûment signée par le professionnel concepteur des plans et devis, si applicable au projet;
5. La préparation du rapport de conception, des plans et devis préliminaires (50 %) et de l'estimation de coûts;
6. La préparation des plans et devis définitifs (100 %) incluant les instructions aux soumissionnaires et la formule de soumission ainsi que de l'estimation de coûts;
7. La préparation du dossier préliminaire préalable aux demandes de soumission auprès des autres consultants;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition d'honoraires de la firme Justin Viens est conforme et d'un montant de 88 450,00 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de chaque étape, après le paiement des honoraires demandés pour cette étape, la Municipalité peut mettre fin, sans justifications, aux travaux, sans frais supplémentaires conformément aux conditions générales de l'offre de services;

**CONSIDÉRANT LE** rapport d'analyse relatif aux choix du mode de passation du contrat présenté par la directrice générale, madame Cynthia Bossé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit octroyé le mandat à la firme Justin Viens;

**QUE** soit utilisé, pour pourvoir au paiement des services professionnels, le programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RECIM).

### **ADOPTÉE**

#### 4.2 Autorisation de participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

---

265-08-2021

**CONSIDÉRANT** L'invitation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au congrès annuel qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation est basée sur la thématique « Maintenant » et propose de se tourner dorénavant vers l'avenir pour examiner les options que doivent maintenant privilégier les acteurs municipaux au sortir de la pandémie qui a lourdement affecté l'ensemble du Québec, à l'instar de toute la planète;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'inscription ne sont pas encore déterminés par la FQM;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget, pour l'année 2021 a été voté au montant de 5 250,00 \$, soit la participation de trois personnes ainsi que leur déplacement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit vérifié le prix d'inscription pour connaître l'augmentation annuelle et validé auprès du Maire;

**QUE** soient autorisées à participer au congrès les personnes suivantes :

- Messieurs Guy Lapointe, Mathieu Beaudry, Alain Joubert, Claude Larocque;
- Madame Barbara Beugger;

**QUE** soient remboursés les frais d'inscription, d'hébergement et les repas par la Municipalité, selon la politique de remboursement en vigueur.

### **ADOPTÉE**

4.3 Adoption du Règlement numéro 2010-203-26 modifiant le Règlement 2010-203 pour bonifier la tarification de prêt d'équipements nautiques

---

266-08-2021

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

**ATTENDU LES** dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'annexe « D » du règlement 2010-203 afin d'ajouter la tarification à la carte pour le prêt d'équipements nautiques;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 6 juillet 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

4.4 Dépôt de la lettre de démission de madame Cynthia Bossé, directrice générale

---

267-08-2021

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal sa lettre de démission qui prend effet à partir du 19 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Bossé est disposée à rester responsable de certains dossiers à titre d'employée pour les mener à terme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** les membres du conseil prennent connaissance de la lettre et la remercient pour ces treize (13) années de dévouement et pour son implication dans l'amélioration de la qualité de vie des Uptonais;

**QUE** madame Cynthia Bossé soit nommée responsable de certains dossiers aux conditions salariales établie au rapport présenté lors de la séance.

**ADOPTÉE**

- 4.5 Dépôt de la lettre de démission de madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction
- 

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction, qui prend effet à partir du 19 août 2021. Les membres du conseil en prennent connaissance et la remercient pour son excellent travail et son implication.

- 4.6 Embauche d'une ressource afin d'assurer le remplacement temporaire à la direction générale
- 

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cynthia Bossé quitte son poste de directrice générale en date du 19 août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**un remplacement temporaire est requis pour assurer certaines tâches associées au poste de direction;

**CONSIDÉRANT** L'offre de services professionnels de l'entreprise *Gestion administrative Caroline Dubois* dont la principale activité est de combler les besoins pour les tâches administratives, financières et/ou opérationnelles, entre autres pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT LE** tarif horaire de 35,00 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soient retenus les services de l'entreprise *Gestion administrative Caroline Dubois* pour environ deux (2) jours par semaine, modifiable selon les besoins;

**QUE** madame Caroline Dubois soit nommée directrice générale par intérim.

**ADOPTÉE**

## **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

- 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juillet 2021 et prévisions des ventes et dépenses du mois d'août 2021
- 

269-08-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de juillet 2021, ainsi que les prévisions des ventes et dépenses pour le mois d'août 2021 sont déposés et que les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit approuvée la vente de vingt-deux (22) cylindres d'air 2 212 psi en aluminium qui ont été remplacés;

**QUE** soit approuvé, pour le mois d'août 2021, un budget de 5 984,00 \$, plus les taxes applicables pour le service de sécurité incendie;

**QUE** soit approuvée l'inscription de trois (3) pompiers à la formation *Opérateur de pompe* débutant le 30 août 2021, d'une durée de trente (30) heures et dont le coût est de 1 400,00 \$ à 1 500,00 \$ selon le nombre d'inscriptions, considérant qu'un budget de 750,00 \$ avait été prévu par candidat.

**ADOPTÉE**

## **6. Transport et voirie**

---

- 6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'août 2021
- 

270-08-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'août 2021, un budget de 8 674,55 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

---

### **7.1 Octroi de mandat pour la vérification de la précision de débitmètres**

---

271-08-2021

**CONSIDÉRANT** L'offre de services reçut de la part de l'entreprise SIMO Management inc. visant la vérification annuelle de la précision de six (6) débitmètres d'eau potable et d'eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité doit être réalisée en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH, du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCC et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC;

**CONSIDÉRANT LES** coûts soumis d'un montant forfaitaire s'élevant à 1 465,00 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit octroyé le mandat à SIMO Management inc.

#### **ADOPTÉE**

### **7.2 Autorisation de présenter une demande d'intervention dans un cours d'eau**

---

272-08-2021

**CONSIDÉRANT QU'IL** a été constaté par la Municipalité, le 5 mai dernier, que l'eau du cours d'eau BR3 (branche numéro 3) longeant le rang de la Carrière reste en place et cause un élargissement et des inondations à la rue et à la résidence située au 220, rang de la Carrière (lot 1 957 488);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Acton pour que des travaux d'entretien soient réalisés dans le cours d'eau afin de favoriser l'écoulement de l'eau.

#### **ADOPTÉE**

### **7.3 Nomination d'un porteur de projet – Bandes riveraines**

---

273-08-2021

**CONSIDÉRANT LE** financement accepté du projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie (volet 1 – Soutien au rayonnement des régions FRR pour la Montérégie);

**CONSIDÉRANT LE** besoin d'un porteur de projet dont le rôle sera d'effectuer les contacts envers les producteurs agricoles de la municipalité d'Upton qui seront ciblés par le projet et de participer aux rencontres *Bandes riveraines* qui seront réalisées durant l'hiver 2022 ou 2023 où les municipalités, les MRC et les agriculteurs des régions concernés seront invités pour la présentation du projet et pour planifier le bon déroulement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que messieurs Patrick Laprise et Mathieu Beaudry soient nommés au titre de porteur de projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.

### **ADOPTÉE**

#### 7.4 Nettoyage des réserves d'eau potable

---

274-08-2021

**CONSIDÉRANT LA** soumission reçue de l'entreprise Can-Explore visant le nettoyage des réserves d'eau potable et comprenant les opérations terrain suivantes :

- Unité de service, deux techniciens spécialisés;
- Robot nettoyeur et robot caméra;
- Équipement de contrôle et matériel informatique;
- Équipements de sécurité;
- Matériel pour la désinfection;
- Rapport d'inspection complet, révisé par un ingénieur civil, permettant de référencer les déficiences identifiables avec le robot caméra, s'il y a lieu;
- Transport sur le site d'inspection à partir des bureaux de Can-Explore;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission est d'un montant forfaitaire de 9 500,00 \$ plus les taxes applicables et répartie de la façon suivante :

- Transport, inspection préliminaire et équipements: 2 300,00 \$;
- Nettoyage du fond du réservoir et rapport : 7 200,00 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, recommande l'attribution du mandat;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que l'offre de services de l'entreprise Can-Explore soit acceptée.

### **ADOPTÉE**

## **8. Loisirs, culture et vie communautaire**

---

### **8.1 Dépôt du registre de dons et commandites**

---

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **8.2 Demande pour la tenue du marché de Noël 2021**

---

**CONSIDÉRANT LA** tenue annuelle du marché de Noël;

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations émises par la Santé publique seront respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du marché de Noël plusieurs visiteurs proviennent de régions différentes;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant la tenue de l'activité, un budget de 400,00 \$ devra être prévu pour la désinfection;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisée, cette année, pour une durée de deux (2) jours la tenue du marché du Noël 2021, et ce, en suivant les obligations émises par la Santé publique;

**QUE** soit autorisé un budget de 400,00 \$ pour la désinfection.

**ADOPTÉE**

### **8.3 Demande de prêt de tables pour le Marché des Récoltes**

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de la Fabrique St-Éphrem visant à emprunter à la Municipalité dix (10) tables de quatre (4) places qui seront utilisées lors du Marché des Récoltes qui aura lieu le 29 août prochain;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton accepte la demande de la Fabrique.

**ADOPTÉE**

275-08-2021

276-08-2021

277-08-2021

8.4 Installation d'une clôture entourant le parc McEvilla (secteur Morphan)

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de soumissions transmise à deux (2) entreprises pour l'installation d'une clôture entourant le parc McEvilla (secteur Morphan);

**CONSIDÉRANT LES** soumissions suivantes reçues :

Entreprise	Montant (avant taxes)
Clôture des Patriotes	16 490,00 \$
Clôture Pro	19 888,10 \$

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit octroyé le mandat à l'entreprise Clôture des Patriotes.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

---

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2021

---

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du second projet de *Règlement numéro 2021-338 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains*

---

278-08-2021

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser, à certaines conditions, les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors de la séance du 6 juillet dernier et que le premier projet a été adopté tel que présenté;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**ATTENDU QU'**aucune question n'a été déposée à l'assemblée publique de consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent projet de règlement soit adopté.

**ADOPTÉE**

9.3 Adoption du second projet de *Règlement 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton*

---

Ce sujet est reporté à une session ultérieure.

9.4 Adoption du *Règlement numéro 2018-301-01 modifiant le Règlement 2018-301 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel pour y inclure un secteur localisé entre la rue Brasseur et la Route 116*

---

279-08-2021

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Upton de favoriser les investissements industriels sur son territoire;

**ATTENDU** le règlement numéro 2018-301 intitulé « Règlement décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel »;

**ATTENDU** l'article 85.2 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la Municipalité*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revoir la délimitation du secteur visé par le règlement 2018-301 pour inclure des propriétés localisées entre la route 116 et la rue Brasseur;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 6 juillet 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

*Monsieur Mathieu Beaudry quitte la table des délibérations à 20 h 23.*

9.5 Demande à la MRC d'Acton de tenir une consultation publique relative au nouveau projet d'élevage porcin

---

280-08-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de permis pour un nouveau projet d'élevage porcin sur le lot 1 957 772 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une attestation de recevabilité de la demande a été émise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par l'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoit Provost, le 16 août 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander à la MRC d'Acton de tenir une consultation publique relative au nouveau projet d'élevage porcin sur le lot 1 957 772 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

*Monsieur Mathieu Beaudry reprend sa place à la table des délibérations à 20 h 24.*

9.6 Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ

---

281-08-2021

**CONSIDÉRANT LA** demande d'appui du propriétaire de la résidence située au 445, Montée Beaudoin (lot 6 421 220), pour une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de vendre une partie du lot visé (2 500 mètres carrés) aux propriétaires du lot voisin (6 421 219) pour que ceux-ci puissent agrandir leur propriété et l'utiliser à une fin autre que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot est déjà utilisé à une fin autre qu'agricole et qu'il est d'une superficie restreinte pour l'utiliser à des fins d'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur conserverait un lot de 7 709,30 mètres carrés et l'acquéreur posséderait 7 700 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété est située dans un secteur à dominance résidentielle (déstructuré) par la présence de résidences unifamiliales, l'ajout de résidences unifamiliales peut apporter des contraintes supplémentaires par rapport aux distances séparatrices, mais dans ce cas-ci, des résidences unifamiliales sont plus près des exploitations agricoles existantes que celle qui est projetée dans la présente demande, il n'y aurait donc aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements sur les exploitations agricoles existantes dans le secteur;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton offre son appui au propriétaire du lot 6 421 220 dans sa demande à la CPTAQ.

### **ADOPTÉE**

## **10. Divers**

---

### **10.1 Autorisations pour l'administration municipale**

---

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Cynthia Bossé, directrice générale et Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, sont les représentantes de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cynthia Bossé quitte son poste de directrice générale en date du 19 août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**en son absence madame Sylvia Ouellette peut exercer les pouvoirs et obligations qui lui ont été conférés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner une personne à titre de substitue, en l'absence de madame Ouellette et cette personne est madame Caroline Dubois de l'entreprise *Gestion administrative Caroline Dubois* qui occupera le poste de direction générale par intérim;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** les deux (2) représentants nommés exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour le bon fonctionnement des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

**QUE** mesdames Caroline Dubois et Sylvia Ouellette exercent seules les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;

**QUE** tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés sous la signature du maire et de la directrice générale par intérim ou de la directrice générale adjointe;

**QUE** si la Municipalité accepte un timbre de signature adopté par l'un ou l'autre de ses représentants et que celle-ci reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante, la Municipalité, conséquemment, sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière;

**QUE** les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

**QUE** cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse;

**QUE** cette résolution annule et remplace la résolution numéro 030-01-2009.

### **ADOPTÉE**

10.2 Autorisation de signature des chèques et des pièces justificatives

---

283-08-2021

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cynthia Bossé quitte son poste de directrice générale en date du 19 août 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** la Municipalité d'Upton autorise et désigne madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, et en son absence, madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim à signer pour, et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les chèques qui sont émis en son nom ainsi qu'à signer et transmettre toute pièce justificative, et ce, pour tout compte détenu par la Municipalité à la Caisse Populaire de la Rivière Noire ainsi qu'à toute autre institution financière;

**QUE** cette résolution annule et remplace la résolution numéro 006-01-2015.

**ADOPTÉE**

10.3 Désignation d'une personne responsable des vérifications des dossiers d'antécédents judiciaires

---

284-08-2021

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cynthia Bossé quitte son poste de directrice générale en date du 19 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes travaillant au Service des loisirs côtoient des personnes vulnérables (18 ans et moins);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton doit s'assurer que ces personnes n'ont pas de dossiers criminels en lien avec des domaines incompatibles avec l'emploi postulé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton désire signer une entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim soit désignée à titre de responsable du dossier des antécédents judiciaires;

**QUE** cette résolution annule et remplace la résolution numéro 120-04-2015.

**ADOPTÉE**

10.4 Délégation d'embauche pour madame Caroline Dubois

---

285-08-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Caroline Dubois soit nommée à titre de directrice générale par intérim.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

---

286-08-2021

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juillet 2021.

**ADOPTÉE**

287-08-2021

**13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 44.

**ADOPTÉE**

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.